



Drogues Trafic international

Bulletin mensuel

MAROC: LA PRODUCTION DE CANNABIS DANS LE RIF

Les dérivés du cannabis sont les drogues illicites les plus consommées en France et en Europe. Selon le récent rapport Drogues et dépendances. Indicateurs et tendances de l'OFDT¹, un individu sur cinq entre 18 à 75 ans les ont expérimentées. Chez les jeunes arrivant à l'âge adulte, la moitié des garçons déclare en avoir déjà consommés « et cette proportion atteint même 54,9 % à 18 ans et 60,3 % à 19 ans »².

Un tel marché, qui représente des millions d'individus, sous-entend des importations importantes même si en France, comme dans le reste du monde, on observe le développement des cultures en intérieur. Selon l'OCRTIS³, en 2000, les saisies de haschisch (ou résine de cannabis) se sont élevées en France à 53,5 tonnes, c'est-à-dire des quantités identiques à celles qui avaient été découvertes en 1997 et 1998⁴. Les saisies de marijuana (ou herbe de cannabis) en revanche n'atteignent pas cinq tonnes. Selon Interpol, environ 90 % du haschisch saisi en Europe en 1999 provenait du Rif marocain⁵ où elle constitue la principale activité agricole. La demande en provenance du Vieux continent est si forte qu'à quelques semaines de la récolte de juillet août 2001, toute la production avait été vendue.

Une région surpeuplée

Le Rif, région montagneuse du nord du Maroc dont la moitié de la superficie est au-dessus de 500 mètres, s'étend sur environ 20 000 km² des provinces de Tétouan, Chefchaouen, Al Hoceima et Nador. Bien que cette région ait été la principale zone d'émigration dans les années 1960 et 1970, elle connaît la plus forte densité démographique du pays, soit près de 130 habitants au km² (dont 80 % vivent dans la campagne), avec des pics de

200, voir 300 habitants au km² dans certaines zones rurales. La population des provinces de Al Hoceima (65 % de ruraux) et de Chefchaouen (90 % de ruraux) est passée au cours des 28 dernières années de 620 000 habitants à 1 140 000, soit de 71 personnes au km² à 1 63⁶. Le taux d'accroissement dans l'ensemble du Rif est de 3,6 % et la moyenne de sept enfants par foyer (50 % de la population a moins de 15 ans). Cette population devrait encore doubler d'ici 15 à 20 ans. Non seulement le cannabis a contribué à fixer une partie des ruraux dans la région, mais il est également à l'origine d'un mouvement de retour de gens qui avaient émigré à Tanger ou à Tétouan. Elle attire chaque été de nombreux marocains venus de tout le pays pour trouver un emploi au moment de la récolte du cannabis.

On considère qu'il existe des zones de production « traditionnelles » de cannabis apparues dès le VII^e siècle avec la conquête arabe. C'est d'abord la province d'Al Hoceima dans le Rif central. Elle reste la première région productrice, dans pratiquement 14 des 16 communes où il occupe au moins le quart des superficies de chaque propriété. Dans les années 1980, ces productions ont gagné à l'ouest la province de Chefchaouen, en particulier dans le sud-est du pays Rhomara et le long de l'Oued Laou. Pour la première fois en 1999, les cultures illicites ont touché, plus au

sud, les communes de Mokrisset et de Zoumi. À ces deux provinces traditionnelles s'ajoutent les zones de développement récent des cultures : les provinces de Tétouan au nord, de Larache à l'Ouest et de Sidi-Kacem au Sud. Dans cette dernière, l'extension des cultures se fait aujourd'hui au détriment de périmètres irrigués de bonnes terres loués par des paysans de Bab Berred et de Ketama.

Étendue des superficies de culture.

Il est très difficile d'avoir une estimation précise de l'ampleur des cultures et plus encore du volume des productions. En effet de nombreuses variables doivent être prises en compte : nombre de récoltes ; terres pluviales ou irriguées ; qualité et usure des sols ; pluviométrie ; pourcentage de la récolte consommée localement sous forme de kif (marijuana), soit environ 40 % de la production, etc. En 2001, le Rif a connu la troisième année consécutive de sécheresse et la production ne devrait être qu'entre 30 % et la moitié de ce qu'elle a été en 1998, année de pluviométrie normale. La productivité peut ainsi varier de 1 à 5 sur les mêmes parcelles non irriguées.

1. Drogues et dépendances. Indicateurs et tendances, p. 95-115.

2. *Idem*, p. 100.

3. « Usage et trafic de stupéfiants en France en 2000 », 2001.

4. Le « record » de 1999, 64 t, tenait à une saisie de 23 t destinée à la Pologne.

5. 600 t sur 693 t saisies en Europe. « Situation du trafic de cannabis dans le monde 1999 », août 2000, p. 8. Selon le rapport de l'Organe international des stupéfiants (OICS) qui doit être rendu public le 27 février, l'approvisionnement de l'Europe à partir du Maroc ne se situerait qu'entre 60 et 70 %.

6. Guy-Jean Abel, « Introduction et développement des cultures alternatives dans le Rif marocain ». Projet D-M/93/21. Commission européenne. p. 21.

Selon une estimation de l'Observatoire géopolitique des drogues (OGD)⁷, se fondant sur des informations fournies par des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, les superficies se situaient en 1993 entre 65 000 et 74 000 ha. Pour l'année 1995, l'évaluation de l'agronome espagnole Pascual Moreno s'appuyant sur des données du cabinet espagnol INYPSA qui réalisait l'étude PAIDAR-Med pour le compte de l'Union européenne, était de 79 846 ha⁸. En 2000, à partir de données du ministère de l'Agriculture marocain, où le cannabis figure sous la rubrique « cultures industrielles », on peut estimer que les cultures ont atteint 90 000 hectares. Elles pourraient avoir atteint ou dépassé 100 000 ha en 2001.

Quant aux quantités de haschisch produites, l'OGD donne une fourchette de 1 000 à 1 500 t. Des sources espagnoles évoquent le chiffre de 1 750 t et le Département d'État des États-Unis 2 000 t. Rappelons que les saisies en Europe ces dernières années se situent autour de 700 t. Quant au nombre de familles concerné par la culture de cannabis, diverses sources, en particulier Pascual Moreno, les évaluent à 200 000, c'est-à-dire plus de 1 000 000 de personnes.

Rendements et revenus du cannabis

Le caractère illégal de cette culture fait que les revenus qu'elle procure sont sans commune mesure avec ceux des cultures vivrières ou de rente légales. En outre, c'est un produit non périssable que l'on peut écouler à domicile, toujours sûr de trouver un marché, permettant la vente à crédit, etc. La superficie moyenne par famille est de 6,67 ha dans la province de Chefchaouen et de 7,78 ha dans celle de Al Hoceima, dont la moitié environ est cultivée en cannabis⁹. Une thèse publiée en 1989¹⁰ nous apprend que dans le pays Rhomara, devenu un des centres de la production de cannabis, les propriétés de 0,1 à 5 ha représentent 61,5 % des propriétés et détiennent 48,7 % de la terre. De nombreux paysans ne cultivant vraisemblablement que de 1,5 ha à 3 ha

(non irrigués) de cannabis, ne retiennent, les mauvaises années, que de 20 000 F à 40 000 F de cette culture pour faire vivre des familles qui dépassent souvent dix personnes. Mais les estimations varient selon les sources.

Des données les plus récentes (2001) sont fournies par des spécialistes marocains qui ont accès aux parcelles dans le cadre de projets de développement alternatif. Elles concernent une région de haute altitude où les parcelles sont très petites et la taille du cannabis réduite. Dans ces conditions défavorables, ils avancent un rapport de 45 000 F pour une production en terres pluviales et de 60 000 F à 90 000 F pour une production en irrigué. Dans d'autres régions les rapports sont plus élevés et pourraient atteindre, dans des conditions optima, jusqu'à 200 000 F par hectare. Quelle que soit l'estimation retenue, elle est sans commune mesure avec le rapport des produits licites les plus courantes :

Blé : 7 quintaux à l'hectare = 4 500 F

Mais : 10 quintaux à l'hectare = 5 000 F

Le cannabis est donc de 12 à 46 fois plus rentable que les cultures de céréales.

Parmi les productions licites qui pourraient être développées dans le cadre de projets alternatifs de développement, la plus rentable est celle du figuier : 15 000 F à l'hectare (mais, même dans ce cas, le cannabis est de deux à huit fois plus rentable). Par rapport à la vigne, il l'est 4 à 17 fois et par rapport à l'olivier 4 à 14 fois. Lorsque les paysans extraient eux-mêmes le haschisch du kif, cela leur permet de tirer un peu plus de leur production. Moins que l'on s'y attendrait, car en fait les trafiquants paient le kif sur la base du haschisch (et de sa qualité) qu'ils pourront en extraire.

Selon Pascual Moreno¹¹ 100 kg de kif rapportent 3 000 F, les 3,5 kg de haschisch tirés de ces 100 kg, 5 000 F. La transformation produit donc un bénéfice de 2 000 F. La majorité des paysans (au moins 60 %) vend directement le kif, sans le transformer. Outre le peu de gain supplémentaire procuré par la trans-

formation, les agriculteurs ont d'autres raisons pour ne pas vendre du haschisch. Pascual Moreno en fournit trois.

- Le besoin immédiat d'argent frais. Beaucoup de paysans étant endettés auprès des commerçants ou des gens de leur famille, le kif produit un revenu sûr et immédiat ;

- La peur de la répression impliquant la confiscation de la récolte, une amende, etc. ;

- La peur d'entrer dans un monde inconnu, celui du trafic, où ils peuvent être trompés sans recours possible à l'arbitrage des autorités, des juges, etc.

Certains paysans, qui n'ont pas besoin de liquidité immédiatement, conservent leur kif pour le vendre à contre-saison, lorsque son prix augmente.

En tablant sur une production de 1 397 tonnes de haschisch pour l'ensemble du Rif, Pascual Moreno estimait en 1997 le rapport pour les producteurs marocains (du paysan au grand trafiquant) à 1 816 millions de dollars. La vente du kif par les paysans ne représente que 13 % de cette somme. Étant donné qu'un certain nombre de trafiquants marocains opèrent à l'étranger et rapatrient leurs profits au Maroc, Pascual Moreno estime (toujours en 1997) à 2 000 millions de dollars le retour des profits du cannabis dans l'économie marocaine, contre 750 millions de dollars pour les exportations de textile, 460 millions de dollars pour les investissements étrangers et 1 260 millions pour le tourisme. Le même auteur estime à 3 milliards de dollars les bénéfices des trafiquants européens (ce calcul n'inclut apparemment pas la vente de rue).

La culture du cannabis étant cependant plus rentable que toute autre culture, les paysans tendent à

7. « Rapport d'enquête sur les enjeux politiques, économiques et sociaux de la production et du trafic de drogues au Maroc ». À la demande de l'Unité drogue du secrétariat général de la commission des Communautés européennes. Paris/Bruxelles, mars 1994.

8. « Estudio del cultivo del cannabis sativa en el Rif marroquí : sus consecuencias socioeconómica por la región ». Universidad politécnica de Valencia, décembre 1997.

9. Guy Jean-Abel, *op. cit.*, 10.

10. Ahmed Ahmadan « L'évolution récente d'un espace rural périphérique marocain : le pays Rhomara », thèse de doctorat de l'Université de Tours, géographie, octobre 1991, cité par OGD, *op. cit.*, p. 21.

11. Pascual Moreno, *op. cit.*, p. 169.

abandonner les cultures vivrières pour tout acheter au souk : le lait, les légumes, les œufs, l'huile, etc. Il en résulte que la région devient déficitaire en aliments dont les prix ont augmenté. Au point que paysans s'endettent saisonnièrement auprès des commerçants qui leur font crédit lorsqu'ils sont producteurs de kif. On peut observer dans de nombreuses régions du Rif le cycle suivant : à la fin du mois d'août et au moins de septembre, lorsque la récolte est rentrée et vendue, il règne une atmosphère de fête et une fièvre de consommation. Durant les quelques mois qui suivent, l'économie familiale est équilibrée, puis au début de l'année suivante commencent la disette et l'endettement qui atteignent leur paroxysme en juillet, peu avant la récolte du cannabis.

D'une façon générale, et en particulier pour ceux qui possèdent une quantité suffisante de terres irriguées, l'argent n'est pas utilisé pour améliorer la situation familiale, mais le plus souvent consacré à des dépenses dites « somptuaires ». Ainsi, beaucoup de Rifains possèdent des appartements dans les villes de Tétouan et de Tanger qu'ils ne louent pas, mais dans lesquels ils

font un court séjour deux ou trois fois par an, comme pour marquer le signe d'un statut. Le cannabis entraîne le développement de l'individualisme, de la corruption et le recul de l'éducation. Au début des années 1980, on a commencé à former les gens des régions du Rif. L'arrivée soudaine de l'argent du cannabis a fait reculer les motivations pour l'éducation des enfants, alors que l'analphabétisme est plus élevé que dans le reste du Maroc : pour les provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma, 75 % des hommes et 95 % des femmes. En 2001, le taux de scolarisation n'atteint pas 50 % des enfants.

Le cannabis accroît les conflits à l'intérieur de la famille : il arrive que les jeunes volent l'argent de leur parent. L'usage des boissons alcoolisées s'étend. L'économie du cannabis approfondit également les conflits entre familles et contribue à multiplier les litiges fonciers. La culture illicite étant souvent confiée à des ouvriers saisonniers et les jeunes se consacrant à la commercialisation du haschisch, ces derniers perdent le savoir-faire agricole traditionnel. La population étant par ailleurs très réticente à l'égard des

projets de développement, les ONG s'investissent dans d'autres régions du pays.

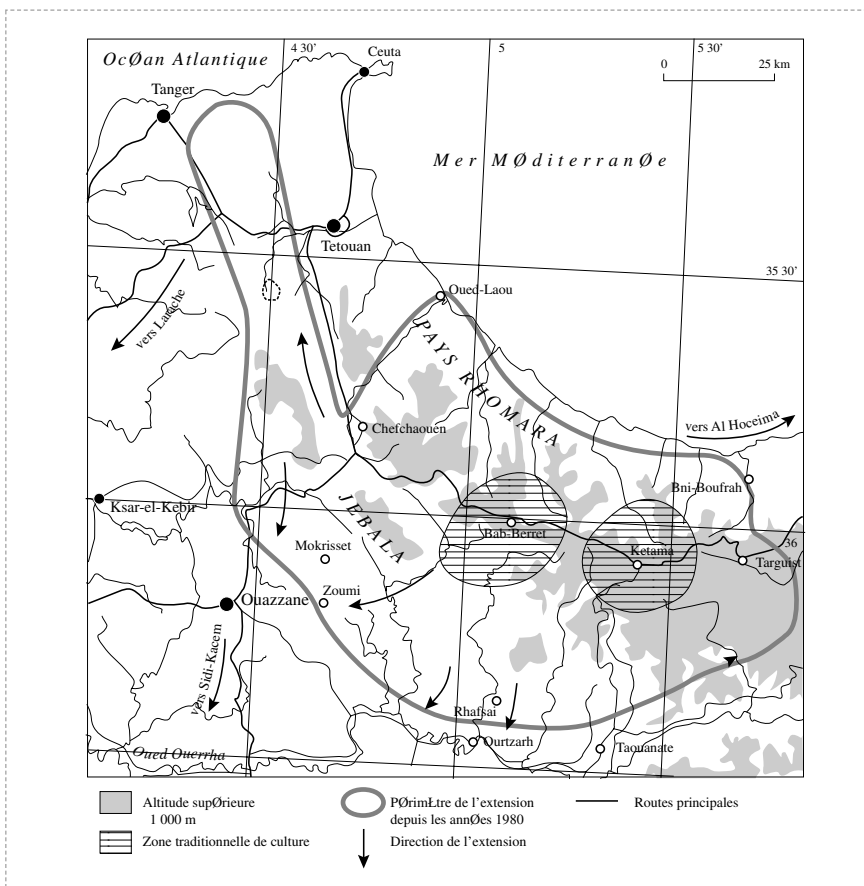
Une dernière conséquence sociale de cette économie est que les notables traditionnellement investis de l'autorité villageoise ou tribale ont dû céder leur place à des privilégiés appartenant à une nouvelle classe émergente, les trafiquants de drogues qui possèdent le pouvoir économique : ce sont eux qui avancent l'argent aux cultivateurs, possèdent des automobiles, achètent des terres, sont propriétaires de biens et d'appartements, etc.¹²

L'impact écologique de la culture de cannabis

« La monoculture du cannabis dans un écosystème fragile comme celui du Rif (climat méditerranéen caractérisé par de rares précipitations concentrées sur de courtes périodes annuelles, forte chaleur estivale, etc.), a des conséquences graves pour l'environnement. Plus encore si on détruit les espaces boisés dans l'intention d'ouvrir de nouvelles terres à la culture »¹³. Le non-respect des périodes de jachère, le creusement de sillons dans le sens de la pente (technique dont on peut observer les effets un peu partout), l'utilisation massive d'engrais minéraux au détriment d'engrais organiques (voir plus bas), la monoculture enfin, rompent très vite le fragile équilibre maintenu par l'agriculture de subsistance.

Dans les zones traditionnelles de culture de kif, on assiste à un recul de la production imposé par l'écologie. Après les deux ou trois premières années de culture de cannabis ou de céréales, on assiste à une chute très importante de la fertilité en dépit de l'adjonction massive d'engrais. Lorsque les terres ont été épuisées la progression des cultures se fait au détriment de la forêt, puis gagne les périmètres irrigués de montagne et le bord des oueds.

Dans les années 1950, des étendues considérables du Rif étaient encore plantées de pins maritimes, de thuyas, de chênes liège et de cèdres.



12. OGD, op. cité, p. 27.

13. OGD, op. cité, p. 25.

De 1967 à 1987, 40 % de la superficie couverte par les forêts a disparu, victime de défrichements. Selon le service de protection et gestion participative des écosystèmes forestiers du Rif (GEFRIF), le cannabis est responsable de la disparition de 1 000 ha de forêt par an. L'érosion du sol provoque à son tour l'envasement des cours d'eau.

Les terres irriguées procurant les meilleurs rendements, les paysans investissent dans des puits, des pompes à moteur, des canalisations en béton armé, des petits barrages sur les rivières et même dans des systèmes très élémentaires d'irrigation par aspersion. En conséquence, l'augmentation des superficies irriguées provoque une diminution des réserves d'eau par surexploitation des couches aquifères. Il existe un problème de salinisation des sols par abus des fertilisants (qui ne sont employés que pour le cannabis) qui utilisent, selon des agronomes marocains, plus ou moins une tonne d'engrais à l'hectare. D'autre part, ces engrais ne sont pas adaptés aux sols qui sont pauvres en potasse.

Développement alternatif et migrations

Le contexte géographique, culturel et économique de la culture du cannabis, suggère qu'il est extrêmement difficile d'envisager des cultures alternatives et même des projets de développement intégral.

Ceux que l'on a tentés ont été autant d'échecs. Cela a été le cas, au début des années 1980, du projet pilote pris en charge conjointement par le FNULAD (devenu depuis le Programme des Nations unies de contrôle international des drogues, PNUCID) et le ministre de l'Intérieur marocain dans le village d'Azilal, un hameau rattaché à la commune d'Issaguen, dans le Rif central dont le budget aurait été de 3 millions de dollars. C'est ainsi que les canaux d'irrigation construits à cette occasion servent surtout aujourd'hui aux terres collectives consacrées à la culture de cannabis. L'Union européenne soutient actuellement un projet espagnol d'« *Introduction et de développement des cultures alternatives dans le Rif marocain* » (D-MC/93/21) dont la seconde phase bénéficie d'un budget de 1 084 000 euros. Mais il s'agit essentiellement d'un projet pilote. Il consiste à aider une demi-douzaine de paysans dans la création d'exploitations à valeur démonstrative de façon à inciter leurs voisins à emprunter la même voie pour substituer l'économie du cannabis.

Même en admettant que l'Union européenne et les pays européens consacrent des moyens considérables à financer le développement du Rif - projets agro-forestiers, élevage, tourisme, industrie - il est irréaliste de penser qu'ils permettront de fixer toute la population du Rif, d'autant

moins que les sols de vastes zones deviennent impropres à toute activité agropastorale. Des techniciens chargés d'étudier la faisabilité du plan intégral de développement du Rif proposé par l'Union européenne nous ont confié que le cannabis était actuellement un obstacle majeur à sa mise en place. Pourtant seul un projet de cette ampleur pourrait permettre de faire face au problème sans que les populations soient durement affectées par la réduction ou l'éradication du cannabis (et, éventuellement par la concurrence des pays européens dans le cas où les dérivés du cannabis y seraient de facto légalisés). Même si un projet de ce type était un succès, entre la moitié et les deux tiers des habitants devraient quitter la zone. Il faudrait donc que l'U. E., et en particulier l'Espagne et la France, fassent preuve de beaucoup d'imagination pour canaliser un nouveau flux de migrants qui ne manquerait pas d'arriver sur leur territoire¹⁴.

**Alain Labrousse
Lluis Romero ■**

14. Certaines ONG espagnoles proposent que soient encadrées des migrations saisonnières les besoins en main d'œuvre pour la cueillette de diverses cultures restant importante dans leur pays. Cela impliquerait notamment la mise en place d'une politique salariale et l'application des lois sociales de la part du gouvernement espagnol. Après trois ou quatre mois passés en Espagne, les travailleurs saisonniers pourraient retourner dans le Rif pour se livrer à cultures vivrières ou à l'artisanat.

Drogue Trafic International (DTI) se situe dans le champ de la « géopolitique de l'offre » tel qu'il est envisagé par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). L'OFDT, dans un proche avenir, devra en effet alimenter l'OEDT d'informations et d'analyses sur ce thème. DTI se penche donc de façon prioritaire sur les réseaux alimentant l'Europe et la France ; sur les politiques des pays européens ainsi que les sur les pays bénéficiant de la coopération de la France dans le domaine des drogues. Les sources d'information sont officielles (gouvernements, PNUCID/ODDCP, OICS, Interpol, etc.) ou proviennent de « correspon-

dants » de terrain (chercheurs, membres d'ONG, journalistes, etc.). Bien que les articles soient publiés sous la responsabilité de leurs auteurs, ils font l'objet préalablement de vérifications auprès de spécialistes, de recoupements, etc. En dépit de ces garanties, il est clair que « la géopolitique de l'offre » s'inscrit dans le cadre des sciences humaines et ne peut reposer (sauf en ce qui concerne les saisies ou les arrestations par exemple) sur les mêmes critères que les autres publications de l'OFDT. D'où l'inclusion d'une rubrique « mise au point » incluant d'éventuelles rectifications ou commentaires.

Rédacteur en chef: Alain Labrousse/Assistant du rédacteur en chef: Hassan Berber
Directeur de publication: Jean-Michel Costes
Création graphique et mise en page: Frédérique Million

Ce bulletin paraît tous les mois, une fois par trimestre sur support papier et deux fois sur trois comme bulletin électronique.

OFDT - 105 rue la Fayette - 75010 - Paris
Tél: 01 53 20 16 16
Fax: 01 53 20 16 00
E-mail: ofdt@ofdt.fr
Site web: www.drogues.gouv.fr

Prochaine parution: 6 mars 2002
Contributions: date limite 26 février 2002